CONSEIL GENERAL DE TARN-ET-GARONNE

—

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE

4ème RÉUNION DE 2011

Séance du 27 juin 2011

CG 11/4ème/VIII-01

L'an deux mil onze, le 27 juin, les membres du Conseil Général légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, l'Assemblée départementale peut valablement délibérer.

Présents ou ayant donné procuration de vote : MM. Albert, Astoul, Astruc, Aurientis, Baylet, Bésiers, Cambon, Capayrou, Dagen, Deprince, Descazeaux, Empociello, Garrigues Francis, Garrigues Roland, Gonzalez, Guillamat, Hébral, Lacombe, Lavabre, Marty Michel, Marty Patrick, Massip, Moignard, Mouchard, Quéreilhac, Raynal, Roger, Roset, Tabarly et Viguié ;

Absent(s) : /

MAITRISE DE L'EAU

—

La très grande diversité des productions agricoles de notre département est directement liée à la capacité d'irrigation qui permet de répondre aux besoins en eau des végétaux et d'assurer la qualité des productions.

C'est grâce à la maîtrise de l'eau que les cultures spécialisées telles que les fruits et légumes ainsi que les productions de semence se sont développées et pérennisées, malgré les fréquents épisodes de sécheresse estivale. Ainsi, la maîtrise de l'eau a permis d'optimiser le savoir-faire des agriculteurs de notre département et de compenser le fait que la surface agricole moyenne de nos exploitations était inférieure à la moyenne régionale et nationale.

Depuis 1986, la maîtrise de l'eau est un axe majeur de notre politique. Grâce à notre implication dans ce domaine, le Tarn-et-Garonne, avec près de 35 % de Surface Agricole Utile (S.A.U.) irrigable, est le premier département de la région et le cinquième au plan national (après les Landes, le Loiret, les Bouches du Rhône et le Lot-et-Garonne).

Notre engagement dans ce domaine est reconnu et la profession agricole demande qu'une politique identique soit relancée au plan national pour conforter la ressource en eau.

Si, lors de sécheresses exceptionnelles, comme celle de cette année, ces réserves ne peuvent pas résoudre tous les problèmes, elles sont en mesure d'assurer un équilibre 4 années sur 5.

I - La politique de renforcement et de sécurisation de la ressource en eau

La politique du Conseil Général en matière de renforcement et de sécurisation de la ressource en eau se décline en 3 axes majeurs :

- l'aide aux particuliers pour la création de retenues individuelles,
- l'aide à la création de réseaux d'irrigation collectifs alimentés à partir de grands cours d'eau ou de barrages,
- la réalimentation des rivières à partir de retenues crées à cet effet ou bien d'achat de volumes d'eau à EDF.

Ainsi, la capacité de stockage pour l'irrigation et la réalimentation est de 41,3 Mm^3 en Tarn-et-Garonne (y compris St-Géraud situé dans le Tarn).

1 - Aide aux particuliers pour la création de retenues individuelles

Le Département compte un grand nombre de retenues collinaires individuelles et l'on considère qu'un tiers de la surface irriguée est arrosé à partir de ces retenues.

Depuis 1983, le Conseil Général a soutenu la création de 226 retenues collinaires et 26 agrandissements qui représentent 7,9 Mm^3 d'eau stockée pour un investissement de 11,5 M€ et 4,15 M€ de subvention (carte en annexe 1).

Cette politique permet d'une part, d'assurer la maîtrise de l'eau dans les zones non desservies par des réseaux d'irrigation et d'autre part, de réduire dans certains cas les prélèvements dans les cours d'eau.

2 - Les réseaux collectifs et les grands barrages associés

Il existe en Tarn-et-Garonne 39 réseaux collectifs, installés majoritairement dans les années 1980 à 2000. Ces travaux, d'un montant de 58 millions d'€ ont bénéficié de financements de l'Etat, de la Région et du Département (23,6 millions d'€). Ils permettent aujourd'hui d'arroser un tiers de la surface irriguée.

Ces réseaux, pour certains prélèvent directement l'eau dans les principaux cours d'eau du Département : Garonne, Tarn, Aveyron.

Parallèlement, pour desservir des zones éloignées, des barrages ont pu être construits soit par des associations locales d'agriculteurs (A.S.A.F. et A.S.A.I. : 4,4 Mm^3 - détail en annexe 2), soit sous maîtrise d'ouvrage directe du Conseil Général, pour les barrages de plus de 2 millions de m^3 (le Gouyre : 3,4 Mm^3 et le Tordre : 3,2 Mm^3), soit par la Compagnie d'Aménagement des Coteaux de Gascogne - CACG (5,8 Mm^3 - détail en annexe 3).

La carte en annexe 4 représente les barrages propriétés des associations locales d'agricultures ainsi que de la CACG.

3 - La réalimentation des rivières

Il s'agit là de répondre à un double objectif :

- maintenir un débit suffisant dans les cours d'eau pendant la période d'étiage pour protéger les milieux naturels,
- sécuriser les pompages agricoles individuels ou collectifs.

Cette politique, qui permet de mobiliser d'importants cofinancements de l'Agence de l'Eau et de la Région, n'est pas un vecteur de développement de l'irrigation, mais de confortement des pratiques existantes.

La mise en œuvre de ces réalimentations nécessite préalablement des réflexions globales à l'échelle des bassins hydrographiques : les Plans de Gestion des Étiages.

Le Conseil Général prend en charge ces PGE dès lors qu'il est saisi par la profession agricole (Tescou, Lère, Aveyron, Lemboulas, Séoune).

Il peut aussi se positionner en tant que partenaire dans le cas de démarches menées à l'échelle interdépartementale (Garonne, Tarn, système Neste).

D'autre part, le Conseil Général se porte maître d'ouvrage des retenues dès lors qu'elles remplissent ce double objectif de sécurisation de l'étiage et de l'irrigation : barrage de Saint-Géraud (15 Mm^3, en co-propriété avec le Conseil Général du Tarn), Thérondel (830 000 m^3), Falquettes (800 000 m^3).

Quelques projets complémentaires sont d'ores et déjà identifiés :

- sur le Tescou : le barrage de Sivens,
- sur le bassin du Lemboulas : le barrage de Mirounac (commune de Molières) ainsi que les retenues de Buzenac et Marcaix situées dans le Lot,
- sur la Grande séoune : le barrage de Bordemoulis.

Par ailleurs, le Conseil Général de Tarn-et-Garonne s'est positionné favorablement à la réalisation du réservoir de Charlas (délibération prise en DM2 2004) qui permettrait la réalimentation de la Garonne et du système Neste.

La carte en annexe 5 représente les ouvrages à vocation départementale.

A ces volumes peuvent être rajoutés les déstockages réalisés à partir de barrages situés dans les départements amonts, sur les rivières Garonne, Tarn, Aveyron. Il est important de noter que dans la plupart des cas, EDF est concessionnaire des ouvrages qui appartiennent à l'Etat et dont l'objectif premier est la production d'hydroélectricité. Les volumes mobilisables, les conditions de déstockages ainsi que les tarifs pratiqués, sont définis par conventions, entre EDF et les collectivités.

Le tableau ci-après synthétise les différents ouvrages de déstockages :

Bassins hydrographiques	Ouvrages	Propriétaires ou gestionnaires	Maîtres d'ouvrages des déstockages	Volumes maximum mobilisables en Mm3	Coût maximum pour le CG 82 (totalité du du volume déstocké) en €
Garonne	Montbel	Institution Montbel	SMEAG	7	79 895
	Oô	EDF	SMEAG	5	
	Izourt	EDF	SMEAG	46	
	Gnioure	EDF	SMEAG		
	Laparan	EDF	SMEAG		
	Soulcem	EDF	SMEAG		
Tarn	St Peyres	EDF	CG 81	19	32 250
	Ouvrages fil de l'eau	EDF	CG 81	3	1 650
	Rassises et Bancalié	Syndicats de Dadou et Bancalié	État	13	Pas de facturation
Aveyron	St Géraud	Entente St Géraud	CG 81 et CG 82	15 (dont 7 théoriquement affectés à la salubrité de Carmaux)	Pas de facturation
	Pareloup	EDF	CG 82	2	51 819€
	Thuries	EDF	État	1,4	Pas de facturation
	Gouyre	CG 82	CG 82	0,5	Pas de facturation

(Cartes en annexe 6 et 7)

Enfin, le système Neste, géré par la Compagnie d'Aménagement des coteaux de Gascogne permet la réalimentation en Tarn-et-Garonne de la Gimone et de l'Arrats.

Il s'appuie sur :

- le canal de la Neste, d'une longueur de 28 km, qui détourne une partie des eaux de la Neste (ruisseau affluent de la Garonne) qu'il achemine gravitairement de Sarrancolin, jusqu'au plateau de Lannemezan pour alimenter artificiellement 17 cours d'eau Gascons,
- des réservoirs de Haute Montagne (48 Mm^3), exploités par EDF qui permettent des lâchures via la Neste.
- des réservoirs dits « de coteaux » (plus de 100 millions de m^3) construits au pied des Pyrénées.

Le système Neste (canal et réservoirs) qui concerne 5 départements : Haute-Pyrénées, Haute-Garonne, Gers, Tarn-et-Garonne, Lot-et-Garonne, doit notamment assurer :

- la salubrité des rivières en maintenant un débit minimum permettant la vie halieutique ainsi que la dilution des rejets polluants, de juin à fin février,
- l'alimentation en eau potable (environ 70 % de l'eau potable du Gers)
- la fourniture d'eau d'irrigation pendant l'été (environ 50 000 hectares).

(Carte en annexe 8).

II - Les perspectives

1 - L'étiage 2011

Sur l'ensemble des cours d'eau l'étiage s'annonce particulièrement sévère puisque la période de retour pour l'enregistrement de débits aussi bas ce printemps, est d'une cinquantaine d'années.

Les ressources par bassin sont les suivantes :

Bassin de l'Aveyron : du fait d'un déficit hydrique important, les ouvrages ne sont que partiellement remplis, pour moitié au niveau de Saint-Géraud et du Tordre, aux 2/3 pour le Gouyre. Par ailleurs, il manque en début de campagne 2 mètres pour atteindre sur Pareloup la côte minimale pour les activités touristiques. Aussi, nous ne sommes pas assurés de pouvoir mobiliser les 2 Mm^3 pour lesquels nous avons contractualisé avec EDF. Le Préfet de Tarn-et-Garonne, coordonnateur pour le bassin Aveyron, devra trancher sur cette question et prioriser un usage : soutien d'étiage ou tourisme.

Bassin du Tarn : les retenues sont relativement pleines. Toutefois, les travaux d'entretien sur la centrale de Pouget vont nous priver d'un apport de 3 Mm^3, normalement turbinés par cette centrale. Enfin la nappe d'accompagnement du Tarn est historiquement basse.

Bassin de la Garonne : pour 2011, les 7 Mm^3 du barrage de Montbel ne seront pas disponibles pour du soutien d'étiage, faute de remplissage suffisant du barrage.

Bassin du Tescou : les déstockages à partir du barrage de Thérondel (plein à 95 %) ont du démarrer fin mai afin d'éviter une mesure d'interdiction totale de prélèvement.

Compte tenu de la sévérité et de la précocité de l'étiage constaté, l'Etat a accepté une gestion des déstockages avec un objectif de 80 l/s à Saint-Nauphary et non 100l/s qui correspond au DOE (Débit Objectif d'Etiage).

Bassin de la Lère : le réservoir des Falquettes était plein en début de campagne.

2 - Les projets

Bassin du Lemboulas : L'étude d'impact de Mirounac, pour laquelle des crédits ont été votés au BP 2011, pourrait être lancée très prochainement puisque les pièces relatives au lancement de l'appel d'offres sont aujourd'hui prêtes.

Parallèlement, l'union des Associations Syndicales Autorisées du Lot poursuit d'une part les études de faisabilité sur le site de Marcaix et d'autre part une animation locale sur Buzenac, en vue de faciliter l'émergence du projet.

Bassin de la Séoune : comme indiqué à l'occasion du budget primitif 2011, il est nécessaire de mettre à jour les données des études réalisées dans le cadre du projet de Plan de Gestion des Étiages de 2009, pour tenir compte notamment :

- des années 2009, 2010,
- de nouveaux projets en Lot et Garonne,
- du résultat des études menées en Tarn-et-Garonne sur Ratelle et Bordemoulis.

A cet effet, je vous propose d'inscrire un crédit de **5 000 €** article 617, sous-fonction 61.

Bassin du Tescou : le Conseil Général du Tarn a passé avec la CACG une concession d'aménagement en 2008 pour la réalisation des études préalables, de l'établissement du programme de travaux ainsi que de leur mise en œuvre. Le projet est bloqué depuis quelques mois du fait d'une étude d'impact jugé insuffisante par l'Etat, notamment au niveau des mesures compensatoires proposées. En effet, le site de Sivens revêt un intérêt environnemental avéré en particulier au niveau de la qualité de ses zones humides et de ses habitats.

Un compromis aurait été trouvé récemment entre le Conseil Général du Tarn, les services de l'État et les associations.

Il semblerait que les différentes enquêtes, préalables au lancement des travaux (utilité publique, loi sur l'eau), puissent être engagées d'ici la fin de l'année.

Je vous demanderais donc de bien vouloir prendre acte des éléments contenus dans ce rapport et de valider l'inscription des crédits pour compléter les données sur la Séoune.

♦

♦ ♦

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission environnement et aménagement rural,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL GENERAL

Politique de renforcement et de sécurisation de la ressource en eau

– Prend acte de la politique départementale telle que présentée et annexée ainsi que de l'avancement des dossiers dans les domaines suivants :

- aide aux particuliers pour la création de retenues individuelles,
- réseaux collectifs et grands barrages associés,
- réalimentation des rivières
  - les ouvrages à vocation départementales sont présentés en annexe 5
  - les différents ouvrages de déstockages sont présentés en annexe 6 et 7
  - le système Neste est présenté en annexe 8

Perspectives

<u>Étiages 2011</u> :

- Prend acte des ressources par bassin disponibles pour l'étiage 2011 (Aveyron, Tarn, Garonne, Tescou et Lère) ;

Projets :

- *Bassin du Lemboulas*

- L'étude d'impact de Mirounac sera lancée prochainement

- *Bassin de la Séoune*

- Ratifie l'inscription d'un crédit de 5 000 € sur l'article 617, sous-fonction 61, afin de mettre à jour les données des études réalisées dans le cadre du projet de plan de gestion des étiages de 2009 ;

- *Bassin du Tescou*

- Prend acte que les différentes enquêtes préalables au lancement des travaux devraient être engagées d'ici la fin de l'année.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Retenues collinaires individuelles subventionnées par le Conseil Général

Annexe 1

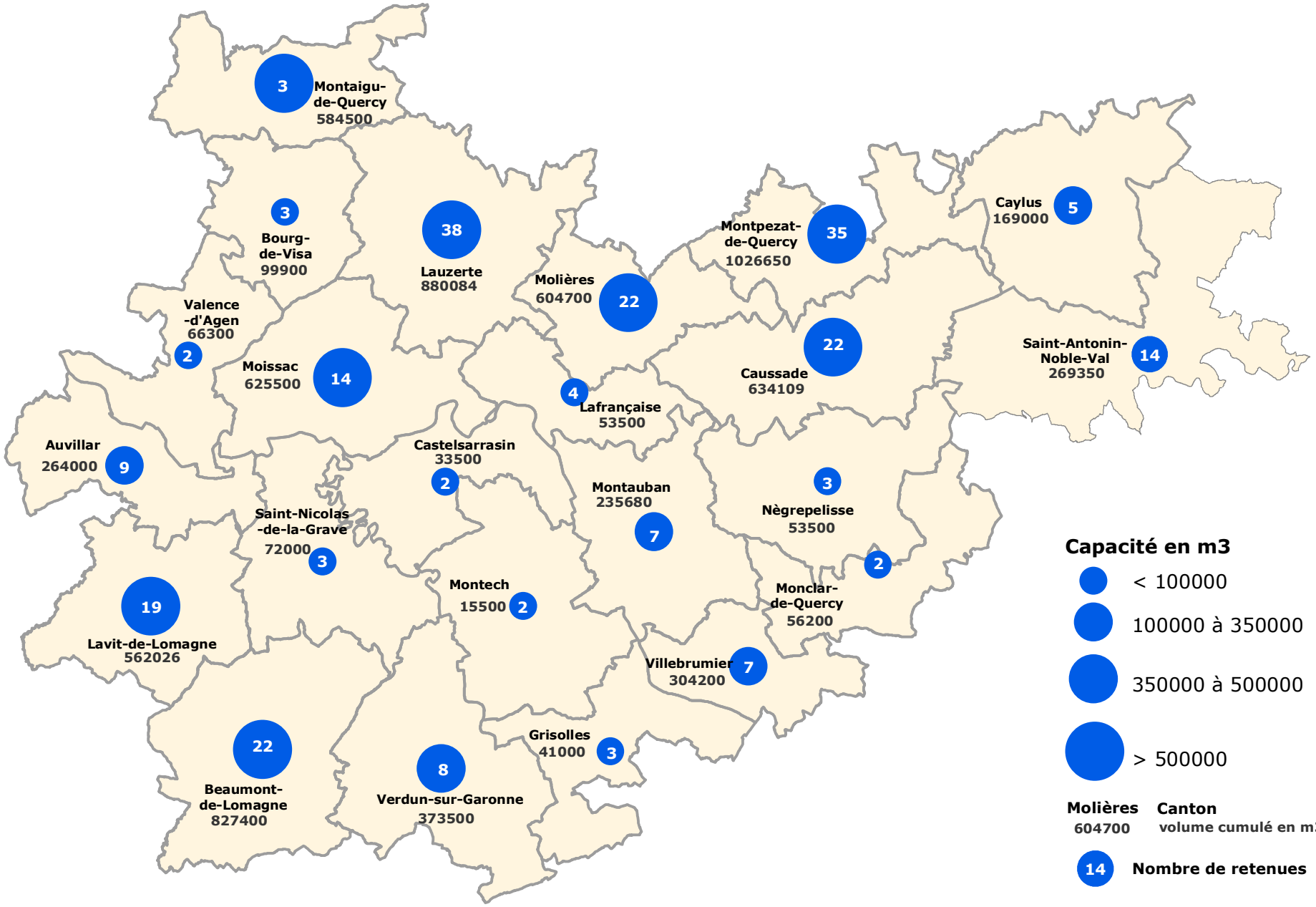

CONSEIL GENERAL TARN-ET-GARONNE www.cg82.fr

source : Service de l'Agriculture - Direction de l'Environnement
Réalisation : S.I.G.D. - Direction de l'Informatique
Mai 2011

0 5 10
Km

ANNEXE 2

BARRAGES DES ASSOCIATIONS D'AGRICULTEURS

- A.S.A.F. de Montaigu-de-Quercy, Peyralade, Fontbouysse, St-Beauzeil ... 2,2 Mm^3
- A.S.A.I. de Tistet (Sérignac, Fajolles, Garganvillar) ..... 0,7 Mm^3
- A.S.A.I. de Casset (Sérignac) ..... 0,25 Mm^3
- A.S.A.I. de Faudoas ..... 0,2 Mm^3
- A.S.A.I. de Teulières (Montgaillard) ..... 0,25 Mm^3
- A.S.A.I. du Feyt (St-Nazaire de Valentane) ..... 0,2 Mm^3
- A.S.A.I. de Cordes Tolosane ..... 0,2 Mm^3
- A.S.A.I. d'Angeville ..... 0,2 Mm^3
- A.S.A.I. de St-Martial (Montauban) ..... 0,2 Mm^3

T O T A L ..... 4,4 Mm^3

ANNEXE 3

BARRAGES DE LA COMPAGNIE D'AMENAGEMENT DES COTEAUX DE GASCOGNE

—

- LAVIT ..... 0,5 Mm^3
- GENSAC - LAVIT ..... 2,0 Mm^3
- BOUILLAC ..... 2,1 Mm^3
- COMBEROUGER ..... 1,2 Mm^3

T O T A L ..... 5,8 Mm^3

Barrages des associations d'agriculteurs et de la CACG

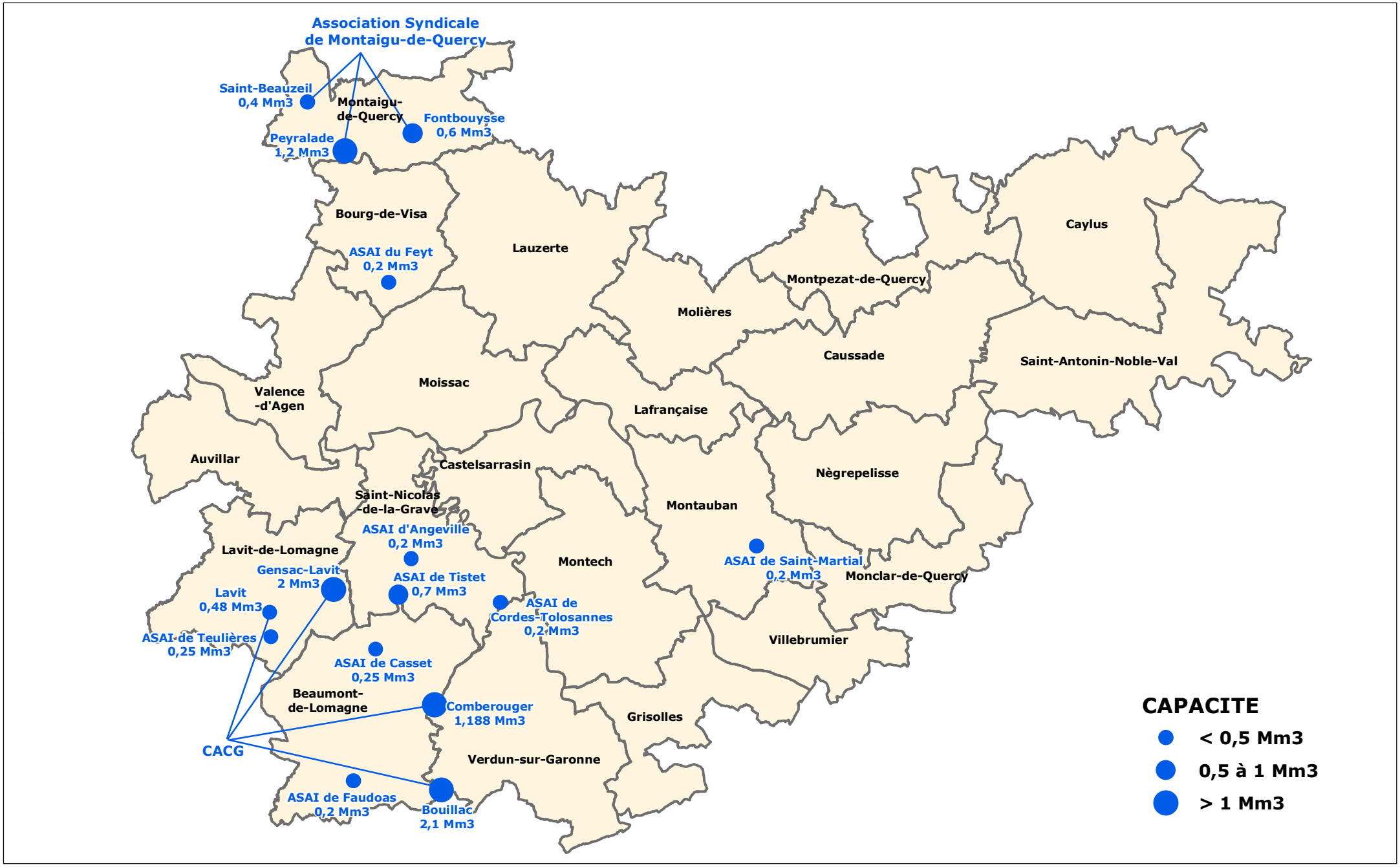

CONSEIL GENERAL TARN-ET-GARONNE www.cg82.fr

source : Service de l'Agriculture - Direction de l'Environnement
Réalisation : S.I.G.D. - Direction de l'Informatique
Mai 2011

Barrages propriétés du département

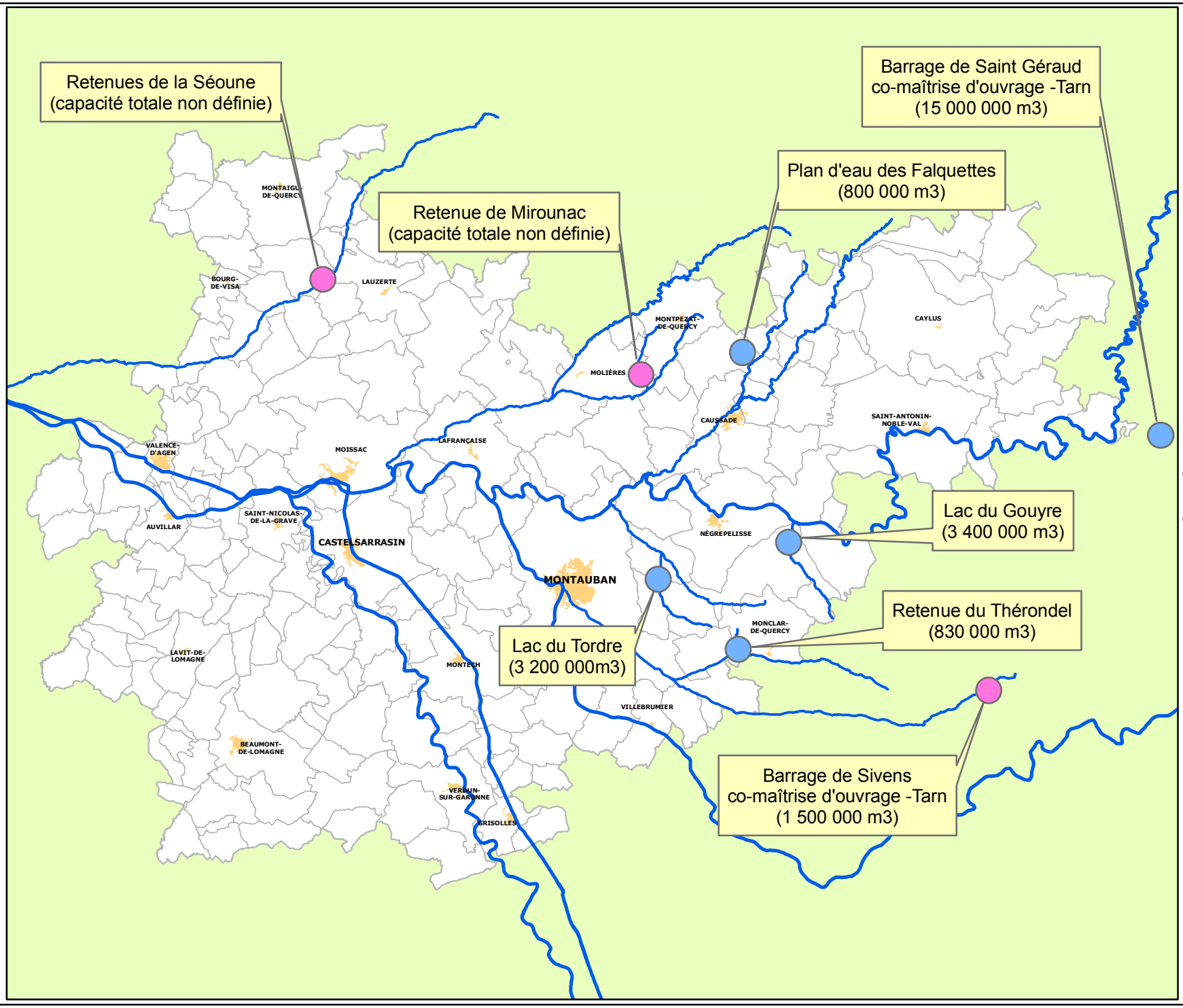

CONSEIL GENERAL TARN-ET-GARONNE
www.cg82.fr

©IGN BDORTHO®
Réalisation : Direction de l'Environnement.
Mai 2011

SCHEMA HYDRAULIQUE SIMPLIFIE

BASSIN DU TARN-AVEYRON

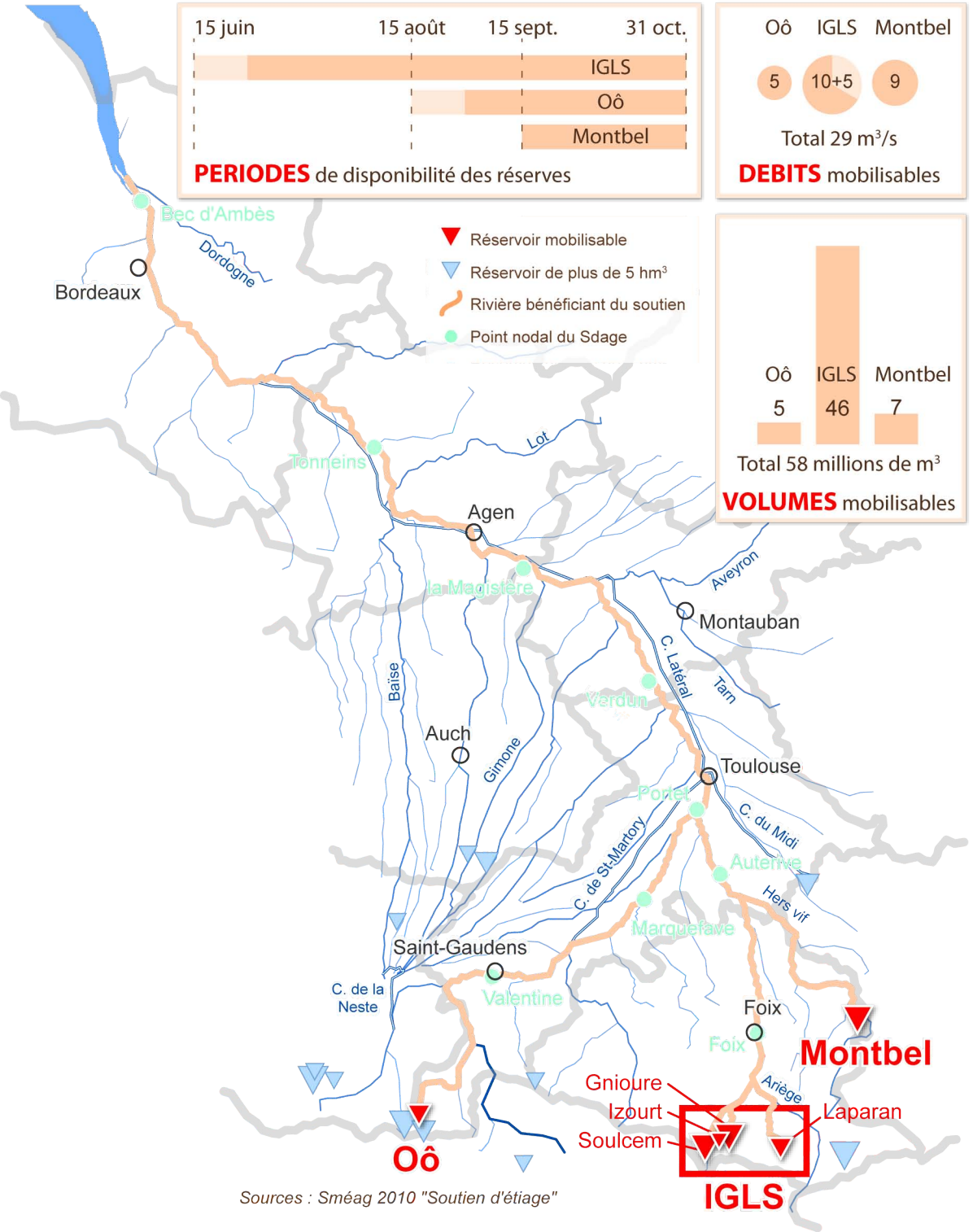
15 juin
15 août
15 sept.
31 oct.
IGLS
Oô
Montbel
PERIODES de disponibilité des réserves
Oô
IGLS
Montbel
5
10+5
9
Total 29 m³/s
DEBITS mobilisables
Réservoir mobilisable
Réservoir de plus de 5 hm³
Rivière bénéficiant du soutien
Point nodal du Sdage
Oô
IGLS
Montbel
5
46
7
Total 58 millions de m³
VOLUMES mobilisables
Bec d'Ambès
Dordogne
Bordeaux
Tonneins
Lot
Agen
la Magistère
Aveyron
Montauban
C. Latéral
Tarn
Baise
Verdun
Auch
Gimone
Toulouse
Portet
C. du Midi
C. de St-Martory
Auterive
Hers vif
Marquefave
Saint-Gaudens
C. de la Neste
Valentine
Foix
Foix
Montbel
Gnioure
Izourt
Soulcem
Ariège
Laparan
Oô
IGLS
Sources : Sméag 2010 "Soutien d'étiage"

SYSTEME NESTE

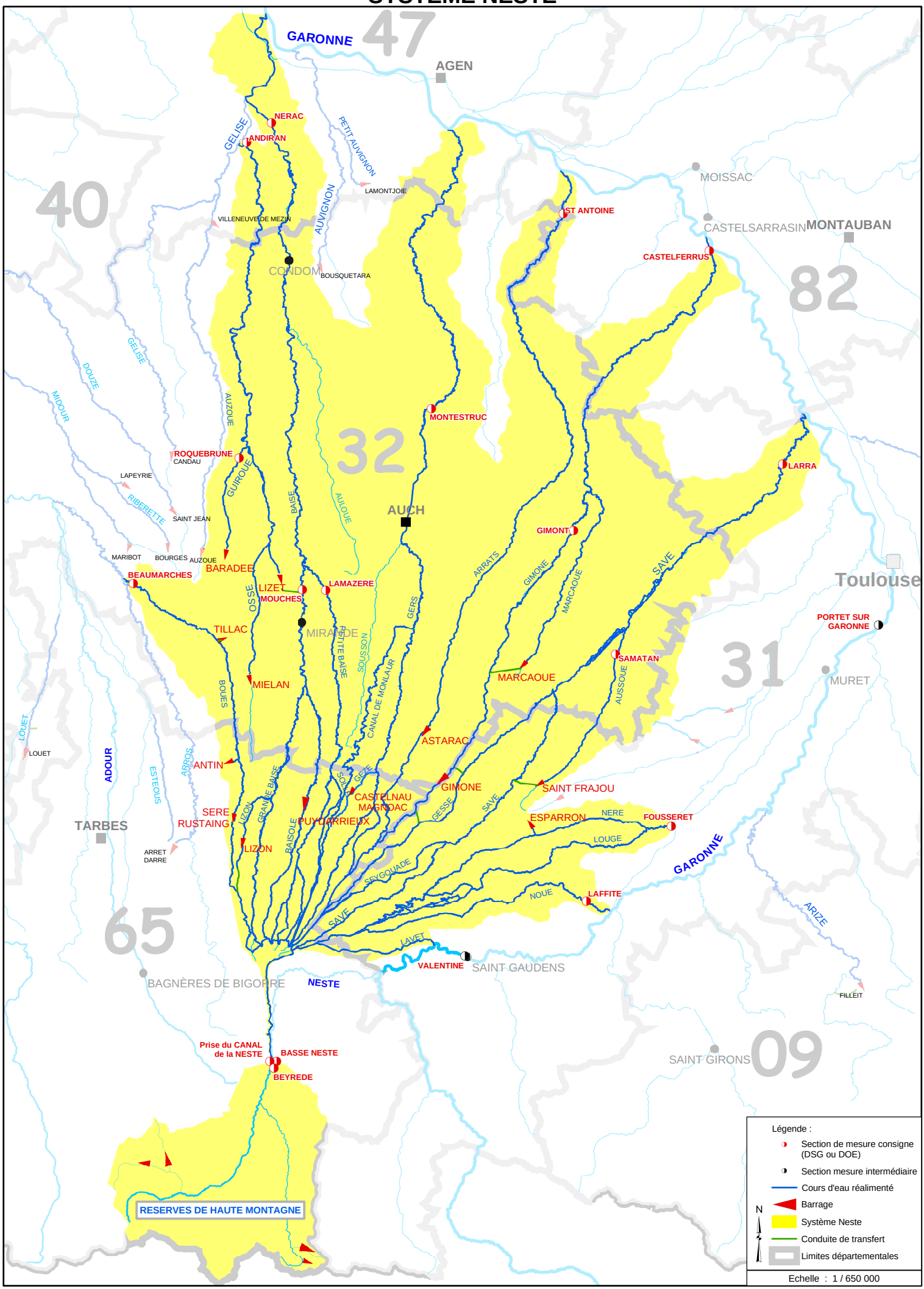

CACG - Service Exploitation
Carte réalisée en novembre 2006